

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la Petite Enfance Phare-O-Bulles Inc.	Numéro de permis 2023055	Date d'inspection Le 17 décembre 2024	
Nom de l'établissement CPE Phare-O-Bulles inc.		Numéro de téléphone (506) 740-2420	
Adresse 62 rue Queen Edmundston NB E3V 1A1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	31 déc. 2024	
Commentaires : Une formation est prévue en février. Une visite de suivi sera fait à ce moment. Les éducatrices qui n'ont pas la formation ne sont pas seules dans un groupe.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	31 déc. 2024	
Commentaires : Une formation est prévue en février. Une visite de suivi sera fait à ce moment. Les éducatrices qui n'ont pas la formation ne sont pas seules dans un groupe.			
Commentaires généraux			
Suivi fait par courriel. La formation de premiers soins est prévue en février. L'exploitante attend une date de confirmation. Les éducatrices qui n'ont pas à jours leur formation ne sont pas seule dans un groupe. Un suivi sera fait en février. Aucune visite sur place. Le ratio n'a donc pas été pris. Le renouvellement du permis est recomandé malgré la non-conformité.			

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 décembre 2024

Date

original signé par
Lucie Levesque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 décembre 2024

Date